

EXTENSION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES LOGISTIQUES

Lieu dit "ZAC CHAUSSEE PUISEUX"

LOT SUD A & B

RUE DU BOIS ANGOT - 95650 - PUISEUX PONTOISE



DEMANDEUR :



SNC JUNIOR
10, RUE ROQUEPINE
75008 - PARIS
T: 01 42 56 41 15

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE



PANHARD REALISATIONS
10, RUE ROQUEPINE
75008 - PARIS
T: 01 42 56 41 15



ARCHITECTE :



A.26-GL
165bis RUE DE VAUGRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80



BET ICPE:



BIGS
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 09 70 75 52 80

CONCEPTEUR PAYSAGISTE:

GILLES GENEST
4, RUE DE LA REPUBLIQUE
77570 - CHATEAU LONDON
T: 01 64 78 38 23



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ATTESTATION RT2012

ECHELLE : Sans	DATE : 25.10.2019	FORMAT : A4	PC 16-1 N°Chrono				
1670 - A26 GL - ARC - DPC - ENT - PLN - 00 - Ind C							
N° Affaire	Emetteur	Lot	Phase	Bâtiment	Nature	Niveau	Indice

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : M. Christophe BOUTHORS

représentant de la société SNC JUNIOR

situé à :

Adresse	10 Rue Roquepine		
Code postal	75008	Localité	PARIS

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Extension d'un bâtiment Logistique

Située à :

Adresse	ZAC LA CHAUSSEE PUISEUX - rue du Bois Angot		
Code postal	95650	Localité	PUISEUX-PONTOISE

Référence(s) cadastrale(s) : 000 B 756 et 000 B 757

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : A26-GL

Adresse	165bis Rue de Vaugirard		
Code postal	75015	Localité	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Batiment n 1

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m^2	640.13
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m^2 (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m^2 du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	10000.00

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	75.40	Bbio _{max} :	77.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

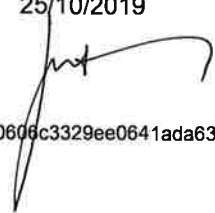
Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 25/10/2019

Signature :



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique